



**VILLE DE PARMAIN -95620**  
Tél 01 34 08 95 83 – Fax 01 34 08 95 88

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL  
D' ACTIONS SOCIALES**

**N° 2021/02**

**Date de Convocation :** 07/04/2021  
*L'an deux mille vingt et un, le treize avril, à 18 heures 15, le Conseil d'Administration du CCAS de la Ville de PARMAIN, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil de l'hôtel de ville, à huis clos, sous la présidence de Madame Renée BOU ANICH, Vice-Présidente du CCAS de Parmain.*

**Nombre de Membres**

En exercice : 11

Présents : 4

Votants : 8

**PRÉSENTS :**

Jean-Luc JOLIT, Dominique MOURGET, Dominique SUSPERREGUY (à compter du point n°6), Anne FLORKOWSKI.

**ABSENTS EXCUSÉS REPRESENTÉS :** Loïc TAILLANTER donne pouvoir à Jean-Luc JOLIT, Nadine CALVES donne pouvoir à Jean-Luc JOLIT, Sylvie LABUSSIÈRE donne pouvoir à Renée BOU ANICH, Dominique SUSPERREGUY donne pouvoir à Renée BOU ANICH.

**ABSENTS EXCUSÉS :** Michel FREGNACQ, Alain FOURCROIX, Émile LHOMME.

**OBJET : COMPTE DE GESTION 2020**

Le compte de gestion 2020 du budget du CCAS de la ville de PARMAIN établi par le trésorier payeur départemental, fait apparaître les résultats suivants :

SECTION (en €)	Dépenses	Recettes	Résultat
<b>FONCTIONNEMENT 2020</b>	35 263,16€	29 118,35 €	-6 144,81 €
Reprise du résultat 2019		22 886,12 €	22 886,12 €
Sous-Total F	35 263,16 €	52 004,47 €	16 741,31 €
<b>INVESTISSEMENT 2020</b>	0,04 €	0 €	- 0,04 €
Reprise du résultat 2019	0,00 €	0,04€	0,04 €
Sous-Total I	0,04 €	0,04 €	0,00 €
<b>Résultats cumulés F + I</b>	<b>35 263,20 €</b>	<b>52 004,51 €</b>	<b>16 741,31 €</b>

**À L'UNANIMITÉ,**

- ⇒ **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier payeur pour l'exercice 2020 du budget du CCAS de la ville de PARMAIN. Le trésorier payeur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- ⇒ **DIT** que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve, sur :
- L'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
  - L'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
  - La comptabilité des valeurs inactives.
- ⇒ **ADOpte** le compte de gestion 2020.



**Renée BOU ANICH,**

**Vice-Présidente du CCAS.**